



Prorata de la taxe foncière non réclamé

Par **fbpdt**, le **17/11/2008** à **15:57**

Bonjour, rnMalgré mes recherches, je n'ai pu trouver de réponse à ma question.rn rnNous avons acheté le 7 février dernier un appart et devant le notaire, nous avons conclu de régler au prorata à l'ancien propriétaire, la taxe foncière.rnSeulement voilà, le délai de paiement de la taxe est passée maintenant, et je n'ai toujours pas eu de réclamation de la part de l'ancien propriétaire (une SCI).rnComme nous sommes en plein travaux, nous aimerions bien utiliser l'argent mis de côté pour avancer un peu plus vite..;)rnPendant combien de temps, l'ancien propriétaire peut-il nous réclamer son prorata ?rnmerci de votre aide.rnfbpdt